



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf août, à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT - PRESTATIONS D'IMPRESSION POUR LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACO-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DU 29 AOUT 2022 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES
MARCHES.**

Une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 29 juin 2022 pour une remise des offres le 3 août 2022 à 17 heures.

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La consultation porte sur 4 lots distincts :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT pour 2 ans	Maximum HT pour 2 ans
01	Papeterie	5 000 €	15 000 €
02	Magazines	30 000 €	90 000 €
03	Imprimés petits formats	15 000 €	45 000 €
04	Imprimés grands formats et signalétique	40 000 €	120 000 €

A l'issue de la consultation, il sera passé pour chaque lot des marchés à bons de commande d'une durée de 2 ans à compter de leur notification. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 2 ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Il a été remis 5 plis dans les délais sur l'ensemble des lots.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 29 août 2022 à 16 heures a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Lot(s)	Désignation	Attributaires	Montant estimatif HT
01	Papeterie	IMPRIMERIE GERMAIN	11 261 €
02	Magazines	IMPRIMERIE GERMAIN	35 321 €
03	Imprimés petits formats	IMPRIMERIE GERMAIN	27 992 €
04	Imprimés grands formats et signalétique	PUBLIMIX	8 143 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

